Remerciements	7
Préface1	1
Liste des principales abréviations & acronymes1	5
Introduction2	1
Section 1 – Le contexte de la recherche: une recherche sur les sols qui ne peut se départir d'une réflexion sur la propriété foncière	6 5 8 3
A – L'unilatéralisme au cœur du droit de l'environnement	6
B – L'impuissance des notions de patrimoine commun et de transpropriation en l'absence de servitudes administratives	0 4
Section 3 – Présentation de la démarche scientifique	7
Partie I – Les acquisitions publiques environnementales au cœur de la protection contractuelle des sols	
- Titre I – Le recours privilégié aux acquisitions publiques environnementales 7	9
Chapitre 1 – La propriété publique support privilégié de la protection des sols. 8	1
Section 1 – Les acquisitions publiques environnementales facilitées par le recours à des mécanismes exorbitant du droit commun	

A – L'exercice du droit de préemption au sein des espaces naturels	
sensibles, une prérogative des personnes publiques	84
B – L'exercice du droit de préemption au sein des espaces naturels	
agricoles et périurbains, une prérogative reconnue essentiellement à	
des personnes publiques	90
1 – Droit de préemption des personnes publiques au sein des espaces	
naturels agricoles et périurbains	90
2 – L'exercice du droit de préemption au sein des espaces naturels	,
agricoles et périurbains par les SAFER à la demande et au nom du	
1,	92
3 – La reconnaissance d'un droit de préemption environnemental) 2
aux SAFER, une exception?	9/1
C – Le droit de préemption pour la sauvegarde des zones humides,) ¬
une compétence des agences de l'eau	00
))
D – Le droit de préemption pour acquérir des jardins familiaux, une	101
prérogative des personnes publiques	101
E – Le droit de préemption urbain au sein des périmètres de protec-	
tion rapprochée de prélèvement d'eau, une prérogative des personnes	101
publiques	101
§ 2 – L'expropriation environnementale, une prérogative des personnes	102
publiques	
A – L'expropriation à finalité environnementale	
B – L'expropriation à finalité potentiellement environnementale	. 106
§ 3 – L'usage de mécanismes exorbitants, une prérogative reconnue à	100
des personnes privées en dehors de la protection de l'environnement	. 108
A – L'exercice du droit de préemption par des personnes privées en	400
dehors de la protection de l'environnement	. 109
B – L'acquisition par voie d'expropriation par des personnes privées en	400
dehors de la protection de l'environnement	. 109
Section 2 – Les acquisitions publiques environnementales encouragées	
par des mécanismes fiscaux	111
§ 1 – Les acquisitions publiques environnementales exonérées de droits	
de mutation	111
A – Les acquisitions environnementales à titre onéreux, des exonéra-	
tions réservées aux personnes publiques à l'exception des SAFER	112
B – Les acquisitions environnementales à titre gratuit, des exonéra-	
tions étendues aux personnes privées agissant pour la protection de	
	117
§ 2 – Les acquisitions publiques d'espaces naturels favorisées par le	
produit de la taxe d'aménagement	119
A – Une ressource fiscale grevée d'affectation environnementale	
B – Une ressource fiscale départementale transférée à l'avenir aux	
régions?	. 124
Conclusion du chapitre 1	
•	
Chapitre 2 – La propriété publique support de contrats environnementaux	. 129

Section I – L'externalisation de la gestion environnementale des pro-	
priétés publiques	132
§ 1 – L'hétérogénéité des conventions de gestion des propriétés publique	s132
A – La liberté du propriétaire public dans la gestion de ses biens	133
B – Un cadre légal distinct selon la nature du propriétaire public	135
1 – Des conventions de gestion encadrées pour les biens de l'État et	
du Conservatoire du littoral	. 136
1.1. Les conventions de gestion des biens du domaine public de l'État	. 136
1.2. Les conventions de gestion des biens du domaine privé de l'État	140
1.3. Les conventions de gestion conclues avec ou par le Conservatoire	
	140
2 – L'absence de texte pour les conventions de gestion des biens des	
	. 144
§ 2 – L'incertitude juridique autour des conventions de gestion des	
propriétés publiques	149
A – La nature juridique incertaine des conventions de gestion	150
1 – La nature contractuelle des conventions de gestion	
2 – Le risque de requalification des conventions de gestion en contrat	
de la commande publique	152
B – La soumission incertaine aux obligations de publicité et de mise	
en concurrence	. 160
Section 2 – Dissociation de l'usage environnemental et de la propriété	
publique	162
§ 1 – Les conventions environnementales non constitutives de droits	
réels portant occupation des propriétés publiques	163
A – La précarité des conventions domaniales sur les biens propres du	
	. 164
B – Le bail rural environnemental, un contrat mobilisé principale-	
ment sur le domaine privé des personnes publiques	167
§ 2 – Les conventions environnementales constitutives de droits réels	
sur les propriétés publiques	174
A – Les contrats environnementaux portant occupation du domaine	
public soumis au respect de son affectation	174
1 – La possibilité de conclure des servitudes conventionnelles envi-	
ronnementales sur le domaine public	174
2 – L'impossibilité de conclure des contrats constitutifs d'obligations	
réelles environnementales sur le domaine public	177
B – Les baux emphytéotiques administratifs portant occupation des	
propriétés publiques conclus à des fins environnementales	181
§ 3 – Le risque de requalification des contrats environnementaux en	
contrats de la commande publique	183
Section 3 – La dispersion du contentieux des contrats environnementaux	
relatifs aux propriétés publiques	185
§ 1 – L'attribution législative de compétence du juge administratif rela-	
tive à certains contrats domaniaux	186

A – La nature administrative des contrats relatifs au domaine public	
des personnes publiques	186
B – La nature administrative de certains contrats portant occupation	
du domaine privé des personnes publiques	187
§ 2 – L'absence d'un bloc de compétence clair concernant les contrats	
de sous-occupation du domaine public	189
§ 3 – L'éclatement des compétences juridictionnelles relatives aux	
contrats environnementaux d'occupation du domaine privé	192
A – Les contrats d'occupation du domaine privé et la compétence de	
principe du juge judiciaire	192
B - Les contrats d'occupation du domaine privé comportant des	
clauses exorbitantes du droit commun ou participant à l'exécution	
d'un service public	196
Conclusion du chapitre 2	. 205
Conclusion du titre I	
Titre II – L'insuffisance des acquisitions publiques environnementales	
Chapitre 1 – Les limites environnementales de la propriété publique	211
Section 1 – L'atrophie paradoxale du domaine public naturel terrestre	212
§ 1 – La supériorité confirmée de la domanialité publique	213
A – Domaine propre du Conservatoire du littoral, de la proximité à	
l'assimilation au domaine public	213
1 – La reconnaissance jurisprudentielle de la supériorité de l'action	
	213
2 – La reconnaissance législative de la supériorité de l'action foncière	
	217
B – Domanialité publique et espaces naturels sensibles, de l'abandon à	
	219
1 – Des périmètres sensibles aux espaces naturels sensibles, l'abandon	
de la domanialité publique	219
2 – Loi biodiversité et espaces naturels sensibles, le possible recours à	
la domanialité publiquela domanialité publique	. 221
§ 2 – L'application rare du régime de la domanialité publique	. 223
A – Une présomption jurisprudentielle d'appartenance des biens	
publics naturels au domaine privé des personnes publiques	
B – Un domaine public naturel terrestre introuvable	. 235
1 – Le domaine public naturel terrestre, un impensé dans la doctrine.	. 235
2 – Des exceptions sans incidence sur la protection des sols	. 237
Section 2 – L'ambivalence de l'accès aux propriétés publiques environne-	
mentales	. 242
§ 1 – La nécessité de préserver les espaces naturels des influences exté-	
rieures	. 242
§ 2 – L'accès aux propriétés publiques environnementales	
A – Liberté d'aller et venir sur le domaine public naturel	
B – Ouverture au public du domaine privé naturel terrestre	
1 – La vocation d'accueil du public	

2 – Les restrictions d'accès liées à la fragilité des milieux ou à la sécurité du public	253
Section 3 – Les acquisitions publiques environnementales concurrencées $\S 1$ – Les acquisitions environnementales par des associations spéciali-	
sées	257
citoyens	259
Conclusion du chapitre 1	261
Chapitre 2 – L'affectation environnementale étendue au bien d'autrui	. 263
Section 1 – La conclusion de contrats administratifs environnementaux	
sur le bien d'autrui	
§ 1 – L'approche contractuelle privilégiée pour les sites Natura 2000	. 266
A – Le réseau Natura 2000	. 267
B – Les chartes Natura 2000	. 272
1 – Finalités, définition et contenu de la charte Natura 2000	. 272
2 – Les contreparties à l'adhésion à la charte Natura 2000	274
C – Les contrats Natura 2000	. 278
1 – Finalités, définition et contenu des contrats Natura 2000	
2 – Les contreparties aux contrats Natura 2000	. 281
§ 2 – L'approche volontaire privilégiée pour les mesures agro-environ-	
nementales	
A – Historiques des engagements agro-environnementaux	
B – Les mesures agro-environnementales et climatiques	. 286
1 – Finalités, définition et contenu des engagements agro-environne-	
mentaux et climatiques	. 286
2 – Les contreparties aux engagements agro-environnementaux et	200
climatiques	. 288
Section 2 – L'unilatéralisme des contrats administratifs environnemen-	
taux, traduction d'une gouvernance étatique	291
§ 1 – La nature administrative des contrats environnementaux conclus	201
sur le bien d'autrui	291
§ 2 – L'incertitude relative à la nature contractuelle des contrats admi-	202
nistratifs environnementaux	
A – L'asymétrie entre les parties signataires	
B – La confusion entre actes administratifs unilatéraux et contrats	. 295
C – La confusion entre subvention et rémunération d'un service envi-	200
ronnemental	
§ 3 – L'efficacité relative des contrats administratifs environnementaux	
A – Des contrats constitutifs de droits personnels	
B – Des contrats nécessitant des outils réglementaires de protection	
Conclusion du chapitre 2 & conclusion du titre II	
Conclusion de la partie I	. 311

Partie II – Le dépassement de la propriété publique, nouveau para-	
digme de la protection contractuelle des sols	.315
Titre I – L'affectation environnementale de la propriété privée par la conclu-	
sion de servitudes contractuelles	319
Chapitre 1 – Les servitudes contractuelles environnementales, mécanisme	
alternatif à la propriété publique	321
Section 1 – La qualification juridique retenue, un choix de politique	
publique	. 322
§ 1 – Le choix des <i>conservation easements</i> : le cas américain	
A – La conservation des sols par l'action publique	. 323
1 – La conservation par l'acquisition publique	
2 – La conservation des sols par la réglementation publique sur les	
terres privées	
B – La conservation des sols par et sur la propriété privée	. 327
1 – La crise de la réglementation publique	
2 – Servitudes de conservation et fiducies foncières	
§ 2 – Le choix des obligations réelles environnementales: le cas français	. 337
Section 2 – L'incitation fiscale, gage de la popularité du mécanisme	. 344
§ 1 – Le développement incertain des obligations réelles environnemen-	
tales	
A – Des exonérations fiscales insuffisantes	. 345
B – La moins-value patrimoniale du propriétaire foncier	
§ 2 – La multiplication des conservation easements	. 350
A – Les incitations fiscales, moteur de l'accroissement des servitudes	
de conservation	. 350
B – L'évaluation des servitudes, source de contestation des incitations	
fiscales	
1 – Une inévitable approximation	
1.1. Le principe: le recours aux «ventes de servitudes comparables»	
1.2.1. Utilisation optimale du bien avant servitude	
1.2.2. Utilisation optimale du bien après servitude	
1.2.3. Juste valeur marchande du bien avant et après servitude 2 – Abus relatifs à l'évaluation des servitudes	
Section 3 – La pérennité de l'affectation, gage d'efficacité du mécanisme	
§ 1 – La durée déterminée des obligations réelles environnementales	
A – La prohibition des engagements perpétuels	
1 – Réforme du droit des obligations	. 36/
2 – Absence de mention d'une durée légale maximale des obligations réelles environnementales	260
3 – Controverse sur la qualification d'obligation réelle	
B – L'hypothèse d'une perpétuité des obligations réelles environne-	, 3/0
mentales	372
1 – Un droit réel de nature collective?	
2 – La reconnaissance d'obligations réelles à titre principal?	
\$ 2 – La perpétuité des <i>conservation easements</i>	
5 = Perperate de 00.000, 0000000 000000000 000000000000	

A – Des déductions fiscales fédérales conditionnées à la perpétuité des	
servitudes	. 377
B – L'application des principes des fiducies de bienfaisance aux conser-	
vation easements	. 379
Conclusion du chapitre 1	381
Chapitre 2 – Les limites des servitudes contractuelles environnementales	
comme alternative à la propriété publique	
Section 1 – Les limites liées à la vulnérabilité des cocontractants	
§ 1 – Le risque pesant sur la nature juridique des cocontractants	. 386
A – Controverse autour des personnes privées bénéficiaires d'une ser-	
vitude environnementale	. 386
1 – Incertitude autour du bénéficiaire d'une obligation réelle envi-	
	. 387
2 – L'encadrement des personnes morales de droit privé bénéficiaires	
d'une servitude environnementale: l'exemple du droit comparé	. 390
B – Controverse autour de la transmissibilité des servitudes environ-	
nementales	. 392
1 – La perpétuité des <i>conservation easments</i> à l'épreuve de la faillite	
des fiducies foncières	. 392
2 – La pérennité des obligations réelles environnementales condi-	/
tionnée à la stabilité du bénéficiaire et au caractère réel de l'obligation	
§ 2 – Le risque de défaut d'exécution par les cocontractants	. 397
A – La nature hybride des servitudes environnementales comme fon-	
dement à l'accès public aux données	
B – La nécessité d'un suivi des servitudes de conservation	
1 – L'enregistrement des servitudes environnementales	
2 – Les documents obligatoires à annexer à l'acte constitutif	
3 – La surveillance	
C – L'exécution forcée des servitudes environnementales	
Section 2: Les limites extérieures aux cocontractants	
§ 1 – La qualité de la protection : des mesures disparates	414
A – L'absence d'exigence générale de planification publique des conser-	
vation easements	414
B – L'intégration de mesures de planification publique par certains	
États	416
C – L'absence de planification dans l'implantation des obligations	
réelles environnementales	
§ 2 – Le risque d'expropriation des servitudes environnementales	418
A – Le recours possible à l'expropriation (eminent domain) pour	
mettre fin aux conservation easements	
1 – Un attribut de la souveraineté qui existe même sans texte	
2 – La problématique de la juste et préalable indemnisation	. 420
B – Le recours possible à l'expropriation pour mettre fin aux contrats	
ORE	. 421

§ 2 – La durée de la protection : les limites de la perpétuité des <i>conser-</i>	
vation easements	. 423
A – Extinction des conservation easements par la seule voie judiciaire	. 423
B – Perpétuité des conservation easements versus flexibilité	. 427
1 – La perpétuité des <i>conservation easements</i> face aux changements de	
circonstances	. 427
2 – Un zonage privé non démocratique?	. 428
Conclusion du chapitre 2	. 433
Conclusion du titre I	. 435
Titre II – La propriété à l'épreuve des servitudes contractuelles environne-	
mentales	. 437
Chapitre 1 – La dissociation de l'appropriation publique et de l'affectation	
environnementale, vers un affaiblissement du critère organique	. 439
Section 1 – Enchevêtrement de droits: l'exemple américain	
§ 1 – Publicisation de la propriété privée	
A – <i>The new public lands</i> : les nouvelles terres publiques	
1 – Acquisition de droits sur des propriétés privées par des personnes	
publiques	. 442
2 – Acquisition de droits sur des propriétés privées pour le compte de	
personnes publiques	. 444
3 – Un réseau d'intérêts publics sur des terres privées	
B – L'accès du public aux propriétés privées grevées d'une servitude	
1 – Accès matériel ou visuel aux propriétés grevées par une servitude	
de conservationde	. 447
2 – L'accès public aux données	
§ 2 – Privatisation du droit de la protection des sols	
A – La compensation comme contrepartie à l'obtention d'un permis	
d'aménager	. 454
B – La compensation comme vecteur de privatisation du droit de l'en-	
vironnement	459
Section 2 – Absence d'incidence des obligations réelles environnemen-	
tales sur la propriété publique	. 463
§ 1 – Les approches fonctionnelles de la propriété	
A – La dissociation des critères organique et fonctionnel selon Capi-	
	. 464
B – La théorie fonctionnelle de la propriété appliquée au droit de l'en-	
	. 467
C – L'extension incontestée des biens privés affectés à l'utilité publique	. 469
§ 2 – Le rejet d'une domanialité publique « hors les murs »	
A – Le maintien d'un «verrou organique»	
B – La distinction entre affectation à l'intérêt général et à l'utilité	
publique	476
C – La notion de fonds administratif	480
Conclusion du chapitre 1	. 483

Chapitre 2 – L'articulation de la propriété privée et de l'affectation environ-	
nementale, vers des communs environnementaux	
Section 1 – L'opposition classique entre propriété et commun § 1 – Le droit de propriété confronté à l'évolution de la science environ-	
nementale	
A – Les sols, rivières de la biodiversité	
B – L'appropriation des sols, source de fragmentation	
§ 2 – Le droit de propriété confronté à la volonté de le dépasser	
A – Les tentatives décevantes de transcender la propriété	
1 – Le refus d'assimiler la propriété à une fonction sociale	
2 – L'échec de la notion de patrimoine commun de l'humanité	. 49/
3 – L'absence de régime juridique associé à la notion de patrimoine commun en droit interne	500
B – Les tentatives risquées de redéfinir la propriété	
1 – Les remouveau de la critique environnementale de la propriété	
2 – Lien entre propriété inclusive et faisceau de droits	
3 – L'ambivalence environnementale de la propriété définie comme	. , , ,
un «faisceau de droits»	510
Section 2 – Le dépassement de l'opposition entre propriété et commun	
§ 1 – Le droit d'inclure, corollaire de l'exclusivisme propriétaire	
A – L'exclusivisme au cœur du droit de propriété	
B – L'exclusivisme propriétaire limité	
1 – L'inclusion imposée	
2 – L'inclusion volontaire	
C – Le renoncement à l'exclusivisme <i>via</i> les servitudes contractuelles	
environnementales	. 520
§ 2 – L'articulation du commun et de la propriété, vers un usage imma-	
tériel commun	. 523
A – Les servitudes contractuelles environnementales comme moyen	
de dépasser la crainte suscitée par les communs	
1 – L'absence de reconnaissance juridique des communs	
2 – Les biens grevés d'ORE: des communs fonciers volontaires B – La distinction entre accès matériel exclusif et accès immatériel	.)28
commun	520
1 – Confusion entre communs et libre accès	
2 – Présence d'exclusivité au sein des communs	
3 – Accès immatériel aux aménités environnementales	
C – Les principes de gestion des ressources communes (common-pool	,0_
ressources) appliqués aux servitudes contractuelles environnementales	535
Conclusion du chapitre 2	
Conclusion du titre 2	
Conclusion de la partie II	
Conclusion générale	
Bibliographie	
	

I - Ouvrages	Bibliographie francophone	555
Ouvrages généraux, manuels juridiques 555 Ouvrages collectifs, actes de colloques, mélanges 556 Monographies, ouvrages spécialisés juridiques 559 II - Thèses, mémoires 562 Thèses de droit 563 Thèses non juridiques 569 III - Revues, articles 570 Articles juridiques 570 Dossiers dans revues juridiques 604 Notes & conclusions 605 Articles non juridiques 606 IV - Fascicules encyclopédiques, répertoires 607 V - Décisions - arrêts 605 Tribunal des conflits 605 Conseil constitutionnel 616 Juridictions administratives 611 Tribunaux administratifs 611 Cour administrative d'appel 611 Conseil d'État 612 Juridictions judiciaires 616 Juridictions de première instance 616 Cour d'appel 616 Cour de cassation 616 V1 - Rapports, documents de travail et études scientifiques 618	I - Ouvrages	555
Monographies, ouvrages spécialisés juridiques 555 II - Thèses, mémoires 562 Thèses de droit 563 Thèses non juridiques 566 III - Revues, articles 570 Articles juridiques 570 Dossiers dans revues juridiques 604 Notes & conclusions 605 Articles non juridiques 606 IV - Fascicules encyclopédiques, répertoires 607 V - Décisions - arrêts 608 Tribunal des conflits 609 Conseil constitutionnel 610 Juridictions administratives 611 Tribunaux administratifs 611 Cour administrative d'appel 611 Cour administrative d'appel 611 Cour administrative d'appel 611 Cour d'État 612 Juridictions judiciaires 616 Juridictions de première instance 616 Cour d'appel 616 Cour de cassation 616 VI - Rapports, documents de travail et études scientifiques 618 Autres rapports,		
Monographies, ouvrages spécialisés juridiques 555 II - Thèses, mémoires 562 Thèses de droit 563 Thèses non juridiques 566 III - Revues, articles 570 Articles juridiques 570 Dossiers dans revues juridiques 604 Notes & conclusions 605 Articles non juridiques 606 IV - Fascicules encyclopédiques, répertoires 607 V - Décisions - arrêts 608 Tribunal des conflits 609 Conseil constitutionnel 610 Juridictions administratives 611 Tribunaux administratifs 611 Cour administrative d'appel 611 Cour administrative d'appel 611 Cour administrative d'appel 611 Cour d'État 612 Juridictions judiciaires 616 Juridictions de première instance 616 Cour d'appel 616 Cour de cassation 616 VI - Rapports, documents de travail et études scientifiques 618 Autres rapports,	Ouvrages collectifs, actes de colloques, mélanges	556
Thèses de droit 562 Thèses non juridiques 569 III - Revues, articles 570 Articles juridiques 570 Dossiers dans revues juridiques 604 Notes & conclusions 605 Articles non juridiques 606 IV - Fascicules encyclopédiques, répertoires 607 V - Décisions - arrêts 609 Tribunal des conflits 609 Conseil constitutionnel 610 Juridictions administratives 611 Tribunaux administratives 611 Cour administrative d'appel 611 Conseil d'État 612 Juridictions judiciaires 616 Juridictions de première instance 616 Cour d'appel 616 Cour de cassation 616 VI - Rapports, documents de travail et études scientifiques 618 Rapports juridiques, parlementaires et ministériels 618 Autres rapports, documents de travail et études scientifiques 622 II - Articles 622 III - Jurisprudences américaines 632 </th <td>Monographies, ouvrages spécialisés juridiques</td> <td>559</td>	Monographies, ouvrages spécialisés juridiques	559
Thèses non juridiques	II - Thèses, mémoires	563
Thèses non juridiques	Thèses de droit	563
Articles juridiques		
Articles juridiques	III - Revues, articles	570
Notes & conclusions 605 Articles non juridiques 606 IV - Fascicules encyclopédiques, répertoires 607 V - Décisions - arrêts 608 Tribunal des conflits 609 Conseil constitutionnel 610 Juridictions administratives 611 Tribunaux administratifs 611 Cour administrative d'appel 612 Conseil d'État 613 Juridictions judiciaires 616 Juridictions de première instance 616 Cour d'appel 616 Cour de cassation 616 VI - Rapports, documents de travail et études scientifiques 618 Rapports juridiques, parlementaires et ministériels 618 Autres rapports, documents de travail et études scientifiques 620 Bibliographie anglophone 622 I - Ouvrages 623 II - Articles 625 III - Jurisprudences américaines 637 Supreme Court of the United States 637 United States Tax Court (Cour de l'impôt des États-Unis) 638 Cour suprêmes des États 638 Cour d'appel des États<		
Articles non juridiques	Dossiers dans revues juridiques	604
IV - Fascicules encyclopédiques, répertoires 607 V - Décisions - arrêts 609 Tribunal des conflits 609 Conseil constitutionnel 610 Juridictions administratives 611 Tribunaux administratifs 611 Cour administrative d'appel 611 Conseil d'État 613 Juridictions judiciaires 616 Juridictions de première instance 616 Cour d'appel 610 Cour de cassation 616 VI - Rapports, documents de travail et études scientifiques 618 Rapports juridiques, parlementaires et ministériels 618 Autres rapports, documents de travail et études scientifiques 620 Bibliographie anglophone 622 II - Ouvrages 623 II - Articles 625 III - Jurisprudences américaines 637 Supreme Court of the United States 637 United States Tax Court (Cour de l'impôt des États-Unis) 637 Juridictions fédérales de première instance et d'appel 638 Cour suprêmes des États 636 Cour d'appel des États 636	Notes & conclusions	605
V - Décisions - arrêts. 609 Tribunal des conflits 609 Conseil constitutionnel 610 Juridictions administratives 611 Tribunaux administratifs 611 Cour administrative d'appel 612 Conseil d'État 613 Juridictions judiciaires 616 Juridictions de première instance 616 Cour d'appel 616 Cour de cassation 616 VI - Rapports, documents de travail et études scientifiques 618 Autres rapports, documents de travail et études scientifiques 626 Bibliographie anglophone 623 I - Ouvrages 623 II - Articles 625 III - Jurisprudences américaines 637 Supreme Court of the United States 637 United States Tax Court (Cour de l'impôt des États-Unis) 637 Juridictions fédérales de première instance et d'appel 638 Cour d'appel des États 638 Cour d'appel des États 638	Articles non juridiques	606
V - Décisions - arrêts. 609 Tribunal des conflits 609 Conseil constitutionnel 610 Juridictions administratives 611 Tribunaux administratifs 611 Cour administrative d'appel 612 Conseil d'État 613 Juridictions judiciaires 616 Juridictions de première instance 616 Cour d'appel 616 Cour de cassation 616 VI - Rapports, documents de travail et études scientifiques 618 Autres rapports, documents de travail et études scientifiques 626 Bibliographie anglophone 623 I - Ouvrages 623 II - Articles 625 III - Jurisprudences américaines 637 Supreme Court of the United States 637 United States Tax Court (Cour de l'impôt des États-Unis) 637 Juridictions fédérales de première instance et d'appel 638 Cour d'appel des États 638 Cour d'appel des États 638	IV - Fascicules encyclopédiques, répertoires	607
Conseil constitutionnel		
Juridictions administratives	Tribunal des conflits	609
Tribunaux administratifs	Conseil constitutionnel	610
Cour administrative d'appel	Juridictions administratives	611
Conseil d'État	Tribunaux administratifs	611
Juridictions judiciaires	Cour administrative d'appel	611
Juridictions de première instance		
Cour d'appel		
Cour de cassation		
VI - Rapports, documents de travail et études scientifiques		
Rapports juridiques, parlementaires et ministériels		
Autres rapports, documents de travail et études scientifiques	VI - Rapports, documents de travail et études scientifiques	618
Bibliographie anglophone		
I - Ouvrages623II - Articles625III - Jurisprudences américaines637Supreme Court of the United States637United States Tax Court (Cour de l'impôt des États-Unis)637Juridictions fédérales de première instance et d'appel638Cour suprêmes des États638Cour d'appel des États639	Autres rapports, documents de travail et études scientifiques	620
II - Articles	Bibliographie anglophone	623
III - Jurisprudences américaines	I - Ouvrages	623
Supreme Court of the United States	II - Articles	625
Supreme Court of the United States	III - Jurisprudences américaines	637
United States Tax Court (Cour de l'impôt des États-Unis)		
Juridictions fédérales de première instance et d'appel 638 Cour suprêmes des États 638 Cour d'appel des États 639		
Cour suprêmes des États 638 Cour d'appel des États 639	Juridictions fédérales de première instance et d'appel	638
	Cour suprêmes des États	638
Index alphabétique641	Cour d'appel des États	639
	Index alphabétique	641